

Activités sportives

Objectif inscrit dans le projet 2009-2012

- Encourager la pratique d'une activité sportive pour permettre aux étudiants et aux personnels de l'UPMC de bénéficier des bienfaits du sport (santé, bien-être, convivialité) et pour les aider à développer des qualités comme la prise de responsabilité et l'autonomie.

Actions conduites et résultats

- Proposition faite aux étudiants d'inclure dans leur cursus une pratique sportive évaluée :
 - pour les 3 parcours de L1, l'UE de méthodologie APS ou des UE transversales de culture générale APS (3 ECTS),
 - en L2 et L3, pour toutes les licences, l'UE de culture générale et scientifique APS (3 ECTS),
- Pratique d'un UE Activité physique et sportive obligatoire pour les étudiants de psychomotricité. Les étudiants inscrits en PCEM2 peuvent suivre l'UE d'activités physiques et sportives dans le traitement des maladies chroniques.
- Gratuité d'un ensemble d'activités (35 créneaux sur 55 en 2010-2011), en formation personnelle pour tous ouvertes aux étudiants et au personnel de l'université. En parallèle, des activités de pleine nature sous forme de sorties ponctuelles afin de compléter l'offre de formation (escalade, canoë, VTT...) sont proposées.
- Accompagnement des étudiants dans leur recherche d'une pratique sportive compétitive par les enseignants du Département des activités physiques et sportives (DAPS). Ces compétitions sont organisées par la FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire) et se déroulent le jeudi après-midi.
- 2 dispositifs d'accueil des publics particuliers :
 - Une mission spécifique (ou dédiée) accueille des sportifs de haut niveau et crée les conditions matérielles et pédagogiques leur permettant de mener de front leur double projet. Des conventions de coopération ont été passées avec l'INSEP et la direction régionale de la jeunesse et des sports. Le Comité national olympique et sportif français a reconnu officiellement les formations proposées par l'UPMC. L'université a créé une attestation de sportif de haut niveau diplômé de l'UPMC cosignée par son président et le directeur technique national de la fédération sportive correspondante afin de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants.
 - En collaboration avec le RHSE, le DAPS propose des activités physiques et sportives adaptées.
- Statuts du Département des Activités Physiques et Sportives (DAPS) approuvés au CA du 4 avril 2011.

Indicateurs

	Année 2010-2011
Nombre de sportifs de haut niveau	35
Nombre d'inscrits au DAPS (personnels et étudiants)	3648
Nombre d'étudiants inscrits en UE de sport	1426
Nombre de qualifiés aux championnats de France universitaires	94
Nombre de médaillés aux championnats de France universitaires	16
Nombre de records de France aux championnats de France universitaires	2

(Source : Direction des Activités physiques et sportives)